

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. François Boissonneault, maire  
M. Robert Chabot, conseiller  
M. Claude Baillargeon, conseiller  
M. Christian Beaudry, conseiller  
M. Michel Brien, conseiller  
M. Adrien Steudler, conseiller

Est absent : M. Réjean Boutin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :**

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par M. François Boissonneault, maire de Racine.

Mme Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014;
- 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2014;

**4 REPRÉSENTATIONS : Retour sur la résolution no 2014-06-132 pour l'utilisation future du presbytère;**

**5 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :**

**6 ADMINISTRATION :**

- 6.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 21 novembre 2014;
- 6.2 Dépôt des membres du conseil à la municipalité d'une déclaration écrite des intérêts pécuniaires (art. 357 et 358 L.E.R.M.);
- 6.3 Interdiction de stationnement de nuit en vigueur;

**7 CORRESPONDANCE :**

- 7.1 Liste des correspondances;

**8 RÈGLEMENT :**

- 8.1 Avis de motion du règlement 250-12-2014 remplaçant le règlement 239-01-2014 concernant le service de vidange systématique des installations sanitaires;

**9 RÉOLUTIONS :**

- 9.1 Dérogation mineure – lot 4 471 058 cadastre du Québec (Desmarais inc.);
- 9.2 Rémunération des employés municipaux;
- 9.3 Calendrier des réunions du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour 2015;
- 9.4 Calendrier des séances du conseil pour l'année civile 2015 et avis public du calendrier selon l'article 148 du Code municipal;
- 9.5 Acceptation de la quote-part et la tarification de Trans-appel pour 2015;
- 9.6 Renouvellement de l'Entente intermunicipale des Loisirs – PROJET —

- ville de Valcourt – 2015-2018;
- 9.7 Offre de publicité au tournoi de hockey provincial PBM de Valcourt;
  - 9.8 Demande d'appui — Société Alzheimer de l'Estrie;
  - 9.9 Identification des priorités d'action pour 2015-2016 à la Sûreté du Québec;
  - 9.10 Renouvellement de l'adhésion FQM;
  - 9.11 Adoption du budget 2015 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt;
  - 9.12 Demande de modification du règlement de zonage 123-12-2006 – 246, route 222;
  - 9.13 Mission administration municipale;
  - 9.14 Séance extraordinaire d'adoption du budget 2015 – 15 décembre 2014 à 19 h – NOUVELLE DATE;
  - 9.15 Nomination au CCU;
  - 9.16 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – des travaux de remplacement de ponceaux dans le chemin des Baies;
  - 9.17 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – des travaux de changement de ponceaux dans le rang 1, le chemin Jones et le chemin Petit-Brompton;
  - 9.18 Motion de remerciements – Léonel Bombardier;

## **10 QUESTIONS DIVERSES :**

## **11 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :**

## **12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

2014-12-218

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame la Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu, en ajoutant, au point 10.1 Invitation à la population.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

2014-12-219

#### **3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014**

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal tenue le 3 novembre 2014.

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014, et que le procès-verbal de la séance soit et il est accepté tel que rédigé.

2014-12-220

#### **3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2014**

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 novembre 2014.

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2014, et que le procès-verbal de la séance soit et il est accepté tel que rédigé.

**4. REPRÉSENTATIONS : Retour sur la résolution no 2014-06-132 pour l'utilisation future du presbytère;**

M. Gaston Michaud fait un retour sur l'offre de la municipalité pour l'utilisation future du presbytère. Il précise que le comité est prêt à rencontrer la municipalité pour élaborer sur le projet.

**5. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :**

La période de questions débute à 19 h 14 et se termine à 19 h 26.

Les sujets du nouveau fournisseur pour l'entretien du centre communautaire, les Racinelles, le sablage des rues, l'usage du terrain du garage municipal ont été discutés.

**6. ADMINISTRATION :**

2014-12-221

**6.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 21 novembre 2014**

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la liste de comptes à payer d'une somme de cent seize mille trois cent quarante et un dollars et soixante-deux cents (116 341,62 \$), couvrant la période du 24 octobre au 21 novembre 2014, soit adoptée.

**6.2. Dépôt des membres du conseil à la municipalité d'une déclaration écrite des intérêts pécuniaires (art. 357 et 358 L.E.R.M.)**

En vertu de l'article 358 sur la Loi sur les Élections et Référendums municipaux (L.E.R.M.), tous les membres du conseil doivent, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant celui-ci une déclaration des intérêts pécuniaires.

En date de la présente séance, l'ensemble des membres du conseil a déposé ladite déclaration qui sera conservée au bureau municipal tel que le mentionnent les articles 357 et 358 L.E.R.M. Une copie sera acheminée au MAMROT en vertu de ladite loi.

**6.3. Interdiction de stationnement de nuit en vigueur**

M. le maire rappelle aux contribuables qu'en vertu du règlement général uniformisé 231-06-2013, il est interdit de stationner dans les rues de la municipalité pendant la période de neige, soit du 15 novembre au 31 mars entre minuit à 7 h.

**7. CORRESPONDANCE :**

**7.1. Liste des correspondances**

La liste des correspondances reçues au mois de novembre est remise aux membres du conseil.

## **8. RÈGLEMENT :**

2014-12-222

### **8.1. Avis de motion du règlement 250-12-2014 remplaçant le règlement 239-01-2014 concernant le service de vidange systématique des installations sanitaires**

Avis vous est par les présentes donné par M. Claude Baillargeon, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement portant le numéro 250-12-2014.

Ledit règlement aura pour effet d'établir les normes relatives au service de vidange systématique des installations sanitaires des résidences isolées. Toute installation sanitaire desservant une résidence isolée, qu'elle soit occupée à l'année ou de manière saisonnière, devra être vidangée au moins une fois tous les deux (2) ans selon la période de vidange systématique déterminée par la Municipalité.

Ce règlement concerne les résidences de six (6) chambres à coucher ou moins qui ne sont pas raccordées à un système collectif de traitement des eaux usées sur tout le territoire de la municipalité de Racine (est assimilé à une résidence isolée tout autre bâtiment qui rejette exclusivement des eaux usées et dont le débit total quotidien est d'au plus 3240 litres).

## **9. RÉOLUTIONS :**

2014-12-223

### **9.1. Dérogation mineure – lot 4 471 058 cadastre du Québec (Desmarais inc.)**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'installation d'une enseigne sur poteau d'une hauteur de 3,9 mètres dans la zone R-7;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 123-12-2006 prévoit à la section 12, article 4.63 qu'une telle enseigne doit avoir une hauteur maximale de 3 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est déjà en processus de modification du règlement de zonage en vigueur afin de permettre dans la zone R-7 l'installation d'une enseigne de projet de développement résidentiel sur poteau d'une hauteur maximale de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a recommandé au conseil de modifier la section 12 du règlement 123-12-2006;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du comité permettraient de régulariser la non-conformité du projet d'affichage présenté par monsieur Desmarais;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'affichage respecte toutes les autres conditions applicables prévues au règlement de zonage;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accepte cette demande de dérogation mineure.

### **9.2. Rémunération des employés municipaux**

L'ajournement au 15 décembre 2014 à 18 h 50 est proposé pour ce point.

2014-12-224

### 9.3. Calendrier des réunions du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour 2015

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire du CCU peut convoquer des séances supplémentaires, en vertu de l'article 19 du règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Racine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite fixer le calendrier des séances du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2015;

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le calendrier suivant soit adopté :

Date limite pour le dépôt des demandes adressées au CCU	Date de réunion du CCU
17 décembre 2014 à midi	14 janvier 2015
4 février 2015 à midi	18 février 2015
4 mars 2015 à midi	18 mars 2015
1 <sup>er</sup> avril 2015 à midi	15 avril 2015
29 avril 2015 à midi	13 mai 2015
3 juin 2015 à midi	17 juin 2015
	Juillet 2015 — Relâche
5 août 2015 à midi	19 août 2015
2 septembre 2015 à midi	16 septembre 2015
30 septembre 2015 à midi	14 octobre 2015
4 novembre 2015 à midi	18 novembre 2015
2 décembre 2015 à midi	16 décembre 2015

2014-12-225

### 9.4. Calendrier des séances du conseil pour l'année civile 2015 et avis public du calendrier selon l'article 148 du Code municipal

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 148 du Code municipal, la municipalité doit fixer, par résolution, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2015;

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le calendrier suivant soit adopté :

12 janvier 2015	19 h
2 février 2015	19 h
9 mars 2015	19 h
Mardi 7 avril 2015	19 h
4 mai 2015	19 h
1 <sup>er</sup> juin 2015	19 h
6 juillet 2015	19 h
10 août 2015	19 h
Mardi, 8 septembre 2015	19 h
5 octobre 2015	19 h
2 novembre 2015	19 h
7 décembre 2015	19 h

Qu'un avis du calendrier soit publié en vertu de l'article 148 du Code municipal.

Que les assemblées ordinaires et extraordinaires du conseil soient tenues au 136, route 222.

Que lors d'un changement de l'endroit où siège le conseil, Mme la Directrice générale et secrétaire-trésorière publie un avis, conformément avec l'article 145.1 du Code municipal.

2014-12-226

**9.5. Acceptation de la quote-part et la tarification de Trans-appel pour 2015**

CONSIDÉRANT QUE la quote-part municipale est établie à 3,49 \$ par habitant pour l'année 2014 (3,49 \$ en 2014);

CONSIDÉRANT QUE la population de Racine a été établie à 1 229 habitants;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le protocole d'entente;

Que la municipalité de Racine accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-appel inc., l'organisation du service de transport adapté;

Que la municipalité de Racine accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2015 et de payer la quote-part établie à trois dollars et quarante-neuf cents (3,49 \$) par personne pour un montant total de quatre mille deux cent quatre-vingt-neuf dollars et vingt-et-un cents (4 289,21 \$);

Que la municipalité de Racine accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2015 : 3,00 \$ pour un déplacement local; 7,00 \$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke);

Que la municipalité de Racine accepte les prévisions budgétaires 2015 de l'organisme Trans-Appel.

2014-12-227

**9.6. Renouvellement de l'Entente intermunicipale des Loisirs – PROJET — ville de Valcourt – 2015-2018**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux projets d'entente Intermunicipale de loisirs et d'activités socioculturelles;

CONSIDÉRANT la proximité des enfants du village avec la ville de Valcourt;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Valcourt s'engage à verser 2 000 \$ par année d'heures de glace aux Loisirs de Racine ou à un autre organisme Racinois que les citoyens de Valcourt devaient utiliser pendant les quatre (4) ans de l'entente soit la période de 2015 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité refuse d'adhérer à la formule de péréquation durant les quatre (4) années de l'Entente;

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que M. le maire François Boissonneault et Mme la Directrice générale et secrétaire-trésorière Mélisa Camiré soient autorisés à signer ladite entente avec la ville de Valcourt, telle que négociée par Mme la Directrice générale et M. le maire, donnant un prix de 25 616 \$ pour 2015 et pour les années à suivre sera ajusté selon la participation;

Qu'un remerciement soit formulé à la Municipalité de Saint-Denis de Brompton pour son offre de loisirs et culture.

2014-12-228

#### **9.7. Offre de publicité au tournoi de hockey provincial PBM de Valcourt**

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du tournoi de hockey provincial PBM de Valcourt offre à la municipalité la possibilité de placer une publicité sur différents outils publicitaires (horaire, affiche des résultats, site internet, etc.);

CONSIDÉRANT QU' une quinzaine de jeunes de Racine sont inscrits au hockey mineur en 2015;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité accepte l'offre de publicité pour la somme de cinquante dollars (50 \$) pour le tournoi de hockey provincial PBM de Valcourt.

2014-12-229

#### **9.8. Demande d'appui — Société Alzheimer de l'Estrie**

CONSIDÉRANT QUE la Société Alzheimer de l'Estrie souhaite obtenir le financement nécessaire de la Conférence régionale des élus de l'Estrie dans le but de mettre sur pied le projet « COMPLICES DES AÎNÉS »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité constate que cette initiative aurait des répercussions favorables sur l'ensemble des aînés de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Société Alzheimer de l'Estrie améliorera les conditions de vie de ces aînés, car elle leur permettra entre autres de briser leur isolement, de se sentir utiles et appréciés, de mettre à profit leur expertise et leur savoir-faire;

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer, par une lettre, la Société Alzheimer de l'Estrie dans leurs démarches afin que soit assurée la mise sur pied de ce projet sur notre territoire.

2014-12-230

#### **9.9. Identification des priorités d'action pour 2015-2016 à la Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec invite la municipalité à lui transmettre ses priorités d'action pour 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE les élus invitent la population présente à exprimer leur besoin en matière de sécurité publique;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité transmette les priorités d'action suivantes pour 2015-2016 à la Sûreté du Québec, soit :

Priorités d'actions :

- Vitesse dans la zone scolaire;
- Augmentation des heures de la patrouille nautique les soirs et les fins de semaine;
- S'assurer du respect de la réglementation quant aux stationnements de nuit.

Sites problématiques en sécurité routière :

- Passage piétonnier au Lac Brompton;
- Poursuivre les présences afin de faire respecter la vitesse au village.

2014-12-231

#### **9.10. Renouvellement de l'adhésion FQM**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE la FQM contribue à faire rayonner les régions et grandir le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François est membre de la FQM;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la MRC du Val-Saint-François à renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2015 et d'autoriser le paiement, en conséquence, des quotes-part de 1 355,67 \$.

2014-12-232

#### **9.11. Adoption du budget 2015 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt**

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt, tenue le 12 novembre 2014, la Régie a adopté son budget pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2015, le montant des dépenses applicables à la quote-part des municipalités est estimé à 642 402,02 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit transmettre son budget aux municipalités membres pour adoption;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la municipalité de Racine adopte le budget 2015 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tel que présenté, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

Que la municipalité de Racine verse sa quote-part au montant de 175 279,95 \$ selon l'article 10 de l'entente relative à la protection contre l'incendie signée le 16 juin 2005 et comme il est établi au tableau des quotes-parts présenté, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.





RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT  
PREVISIONS BUDGETAIRES 2015  
ETABLISSEMENT DU MONTANT DE LA QUOTE-PART  
SELON BUDGET PROPOSÉ ET ADOPTÉ LE 12 NOVEMBRE 2014

MUNICIPALITÉS	budget total: 85 %				budget total: 15 %		QUOTE-PART 2015 15 % base 1/6 85 % Richeesse Foncière	2014	
	R.P. 2015 (\$)	F.C.	R.P. 2015 (\$)	% (%)	BASE 1/6 (\$)	(\$)			
CANTON VALCOURT	127 175 800 \$	1.00	127 175 800 \$	17.0581%	93 144.60 \$	16.9667%	16 060.05 \$	109 204.65 \$	1117 396.33 \$
WARCOURT	54 817 500 \$	1.00	54 817 500 \$	7.3527%	40 148.85 \$	16.9667%	16 060.05 \$	56 208.90 \$	511 033.21 \$
RACINE	217 391 948 \$	1.00	217 391 948 \$	29.1589%	159 219.90 \$	16.9667%	16 060.05 \$	175 279.95 \$	180 276.11 \$
LAWRENCEVILLE	49 884 930 \$	1.00	49 884 930 \$	6.6911%	36 538.19 \$	16.9667%	16 060.05 \$	52 598.24 \$	56 557.26 \$
VALCOURT	201 383 675 \$	1.01	203 397 512 \$	27.2818%	148 970.25 \$	16.9667%	16 060.05 \$	165 030.30 \$	170 731.93 \$
BONSECOURS	84 431 068 \$	1.10	92 874 175 \$	12.4573%	68 021.92 \$	16.9667%	16 060.05 \$	84 081.97 \$	89 264.06 \$
<b>TOTAL</b>	<b>735 084 721 \$</b>		<b>745 541 665 \$</b>	<b>100.00%</b>	<b>548 041.72 \$</b>	<b>100.00%</b>	<b>66 360.30 \$</b>	<b>642 402.01 \$</b>	<b>683 137.05 \$</b>

  

BASE SUR LA RICHESSE FONCIÈRE ET LE FACTEUR COMPARATIF DE 2016		
	2013	2014
Prévisions budgétaires		
Budget de fonctionnement en sécurité incendie:	353 173.60 \$	335 199.65 \$
versement en capital :	114 600.00 \$	105 600.00 \$
versement des intérêts :	23 063.29 \$	18 165.54 \$
versement Fonds de roulement:	9 249.75 \$	9 249.75 \$
administration générale:	198 459.00 \$	197 424.16 \$
dépenses	698 508.54 \$	665 639.10 \$
revenus	12 400.00 \$	12 000.00 \$
affectation surplus accumulé	3 919.85 \$	11 237.09 \$
<b>Total:</b>	<b>813 157.69 \$</b>	<b>642 402.02 \$</b>

Budget 2015 - Adopté le 12 novembre 2014

2014-12-233

**9.12. Demande de modification du règlement de zonage 123-12-2006 – 246, route 222**

CONSIDÉRANT la demande visant à permettre l'usage secondaire pour l'aménagement d'un atelier de réparation de petits moteurs dans la zone agroforestière dynamique 1 (AFD-1);

CONSIDÉRANT QUE le projet d'atelier respecterait les conditions prévues à la section 2, article 6.12 du Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est déjà en processus de modification du Règlement de zonage 123-12-2006;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est favorable et recommande cette demande de modification du Règlement de zonage 123-12-2006;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine prend acte de la recommandation du CCU de modifier la grille des usages et des conditions autorisés par zone par l'ajout de l'usage secondaire, atelier de fabrication et de réparation dans la zone AFD-1.

2014-12-234

**9.13. Mission administration municipale**

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter et de faire la promotion de la mission suivante :

**MISSION**

La mission de notre administration municipale est d'offrir des services en vue d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens.

Notre vision? Offrir à nos citoyens un milieu de vie sain, sécuritaire, attrayant et en harmonie avec la nature, tout en gérant la municipalité de manière responsable.

Les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et de service aux citoyens sont :

- L'intégrité
- L'honneur
- La prudence
- Le respect
- La loyauté
- La recherche de l'équité et du bien commun
- La transparence
- La polyvalence
- Le partenariat

2014-12-235

**9.14. Séance extraordinaire d'adoption du budget 2015 – 15 décembre 2014 à 19 h – NOUVELLE DATE**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'annuler la résolution 2014-11-202;

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De changer la date d'adoption du budget 2015 qui sera présenté et adopté lors d'une séance extraordinaire de présentation du budget 2015 du conseil qui sera tenue à 19 heures à la salle du Conseil de la municipalité de Racine, le 15 décembre 2014 et que Mme la Directrice générale et secrétaire-trésorière en donne avis public conformément à l'article 956 du Code municipal.

Lors de cette séance, le Plan triennal d'immobilisations 2015-2017 sera présenté et adopté.

2014-12-236

**9.15. Nomination au CCU;**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé de six (6) membres : soit deux (2) membres choisis parmi les membres du conseil et quatre (4) membres choisis parmi les résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' un poste est disponible parmi les résidents de la municipalité, soit le siège no 1;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater un nouveau membre au siège no 1 jusqu'au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT le Règlement 243-03-2014 constituant le comité consultatif d'urbanisme;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer M. Michel Lannou, membre du comité consultatif d'urbanisme au siège no 1 pour la période jusqu'au 31 décembre 2015.

2014-12-237

**9.16. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – des travaux de remplacement de ponceaux dans le chemin des Baies**

CONSIDÉRANT la subvention discrétionnaire de la députée pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU' un montant de quinze mille dollars (15 000 \$) a été accordé à la municipalité de Racine dans le cadre de la subvention pour l'amélioration du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention a été accordée pour des travaux de

remplacement de ponceaux dans le chemin des Baies;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le chemin des Baies pour un montant subventionné de quinze mille dollars (15 000 \$) pour une dépense de quinze mille sept cent quatre-vingt-douze dollars et trente-neuf cents (15 792,39 \$) taxes nettes, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2014-12-238

**9.17. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – des travaux de changement de ponceaux dans le rang 1, le chemin Jones et le chemin Petit-Brompton**

CONSIDÉRANT la subvention discrétionnaire du Ministre des transports pour la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU' un montant de vingt mille dollars (20 000 \$) a été accordé à la municipalité de Racine dans le cadre de la subvention pour l'amélioration du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention a été accordée pour des travaux d'amélioration de la route dans le rang 1, le chemin Jones et le chemin Petit-Brompton ;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang 1 et le chemin Jones pour un montant subventionné de vingt mille dollars (20 000 \$) pour une dépense de dix-neuf mille cinq dollars et quatre-vingt-onze cents (19 005,91 \$) taxes nettes, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2014-12-239

**9.18. Motion de remerciements – Léonel Bombardier;**

CONSIDÉRANT QUE M. Léonel Bombardier a travaillé bénévolement à titre de président au comité d'embellissement durant de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE M. Bombardier récemment cédé le flambeau à M. René Parent;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'une mention de remerciements est formulée à l'égard de M. Léonel Bombardier pour avoir donné bénévolement de son temps à l'embellissement de la municipalité. Merci à M. Bombardier pour votre dévouement.

**10. QUESTIONS DIVERSES :**

**10.1 Invitation à la population.**

M. le conseiller Michel Brien rappelle à la population qu'il reste deux samedis au Marché Locavore et que le 20 décembre le Père Noël sera au Marché

Locavore de 10 h à 12 h.

**11. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)**

La période de questions débute à 19 h 49 et se termine à 20 h 04.

Les sujets de la publication du budget sur le site Web, les points 9.6, 9.9 et 9.12, l'installation de micro lors des séances de conseil, modification au zonage et à la grille d'usage, le mesurage des fosses septiques, le coût de dérogation mineure ont été discutés.

2014-12-240

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant

M. le maire François Boissonneault, propose l'ajournement de la session, le 15 décembre 2014 à 19 h 50.

---

M. François Boissonneault  
Maire

---

Mme Mélisa Camiré  
Directrice générale et secrétaire-trésorière